



Le 25 février 2014

**Note à :** Membres de l'ACEP

**De :** Claude Poirier, Président

**Objet :** **Appel de volontaires au Comité des candidatures et des résolutions**

Conformément au règlement 3.1 (texte pertinent reproduit ci-dessous), je lance un appel de volontaires afin de siéger au Comité des candidatures et des résolutions. Un appel de volontaires avait été envoyé avec la documentation de l'AGA, mais aucun volontaire ne s'est manifesté.

Le Comité des candidatures se réunit habituellement six fois pendant le processus électoral. Les réunions ont lieu à l'heure du déjeuner au Bureau national. Les dépenses et le salaire des membres sont remboursés, le cas échéant, et un léger repas est offert. Si vous souhaitez participer, veuillez [remplir ce formulaire](#) et l'envoyer au Bureau national par télécopieur au 613-236-6017 ou dans un courriel exprimant votre intérêt à [poreilly@acep-cape.ca](mailto:poreilly@acep-cape.ca) **d'ici le 14 mars 2014.**

Extrait du règlement 3.1 : « À sa réunion d'avril, le CEN confirme la composition du Comité, qui doit compter au moins un représentant de chaque unité de négociation représentée par l'Association. Les membres du Comité des candidatures et des résolutions ne peuvent faire campagne pour ou contre un candidat ni faire état publiquement de leur opinion sur une proposition. Ils conservent leur qualité d'électeur individuel. »

Le texte complet du règlement 3 peut être consulté à :  
[http://acep-cape.ca/pdfs/General/files/Bylaws\\_Reglements\\_13\\_f.pdf](http://acep-cape.ca/pdfs/General/files/Bylaws_Reglements_13_f.pdf)